



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 28676

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les besoins des familles de personnes autistes, en termes de simplifications administratives, d'accès aux droits, de prise en charge et d'accompagnement. Un rapport parlementaire a été remis au Gouvernement le 1er octobre, et rappelle en introduction que le handicap est une priorité nationale et que l'année 2003 est consacrée année européenne des personnes handicapées. Dans ce contexte, les associations et les familles notamment du département du Nord sont en attente de mesures concrètes et financées. L'auteur préconisait l'attribution d'une journée RTT aux personnes les plus démunies, à savoir, selon lui, les personnes handicapées. Or M. le Premier ministre contredit l'auteur du rapport en choisissant la suppression d'un jour férié au nom de la solidarité envers les personnes âgées pour tirer les conséquences du drame qu'a connu notre pays suite à la canicule. Que restera-t-il aux personnes handicapées, et précisément du financement du futur plan pour l'autisme ? Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir préciser les modalités de financement prévues pour financer les actions qui seront retenues dans le cadre du plan pour l'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28676

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8766